

MERCREDI 12 AVRIL 2017

Procès-Verbal d'une session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Boileau, tenue dans la salle du Conseil, située au 702, chemin de Boileau, à Boileau, Québec, le mercredi 12 avril 2017 à 20 heures. Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Henri Gariépy

SONT PRÉSENTS :

Pierre Auclair	Marie-Ève Dardel
Yan Montpetit	Nicole Blondin
Wayne Conklin	Harold Linton

EST ABSENT :

M. Michel Grenier, directeur général secrétaire trésorier est également présent

2 contribuables assistent à la séance.

Le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par le secrétaire-trésorier à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. L'ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 8 mars 2017— séance régulière
4. Période de questions.
5. Affaire en cours.
 - 5.1. Pour accepter la soumission de Charlebois et Gratton CPA à titre de vérificateur financier de la Municipalité pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2017..
 - 5.2. Pour renouveler le mandat du maire suppléant
6. Rapports.
 - 6.1. Rapport du Maire des activités pour les mois de février et mars 2017.
 - 6.2. Rapport de la secrétaire-trésorière adjointe
 - 6.3. Rapports des inspecteurs municipaux
 - 6.3.1. Dépôt des travaux de voirie à faire en avril 2017.
 - 6.3.2. Rapport de voirie du mois de mars 2017.
 - 6.3.3. Rapport de l'inspecteur en bâtiment & environnement du mois de mars 2017.
7. Finances
 - 7.1. Pour adopter les comptes fournisseurs du mois de mars 2017.
8. Correspondances
9. Affaires nouvelles
 - 9.1. Pour le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la Corporation des Loisirs de Papineau pour 2017.
 - 9.2. Pour un mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées.
 - 9.3. Pour mandater le directeur général afin d'effectuer un appel d'offres pour le gravier nécessaire pour 2017.
 - 9.4. Pour nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Boileau
 - 9.5. Pour accepter l'offre de service de l'ingénieur de la MRC pour projet RIRL
 - 9.6. Pour procéder à l'octroi du contrat à la firme Aquasphéra pour la cartographie de la zone inondable d'une partie de la rivière Maskinongé
 - 9.7. Pour la participation de M. Henry Gariépy et M Pierre Auclair au tournoi de golf de la Résidence Le Monarque du vendredi 9 juin 2017 au coût de 125 \$\$ chacun

- 9.8. Pour projet de déclaration de Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 9.9. Pour accepter la soumission de Mike Dobie pour la réparation du mat de la rétrocaveuse au coût de 2900 plus taxes
- 9.10. Pour l'achat de 4 conteneurs de 4 verges au coût de 1425 \$ chacun plus taxes et transport
- 9.11. Pour interpeller le gouvernement du Québec afin qu'il mette en œuvre les recommandations découlant de la convention-cadre internationale de l'OMS pour la lutte antitabac concernant l'ingérence de l'industrie du tabac dans le développement des politiques de santé des gouvernements
- 9.12. Pour participation au déjeuner du maire de Ripon avec l'achat de 2 billets au coût de 18 \$.
- 9.13. Pour piquetage Chemin Maskinongé au Lac Papineau sur 1000 pieds d'un côté du chemin entre Impasse Vernet et Impasse Ballard
- 9.14. Pour ratifier l'achat d'un billet de tirage de la Banque Alimentaire de la Petite Nation au coût de 120\$
- 9.15. Pour la signature de l'entente de subvention avec la MRC pour le camping municipal
- 9.16. Pour autoriser le directeur général à participer au congrès annuel de l'ADMQ au coût de 519\$ plus taxes et frais afférents (hébergement et transport)
- 9.17. Pour ratifier l'inscription de Mme Amélie Vaillancourt Lacas à la formation de la COMBEQ "Savoir composer avec la clientèle difficile" au coût de 289\$ plus taxes
- 9.18. Opposition au projet de règlement numéro 2000-08-143-03 et au projet de concordance numéro 2000-08-147-14 de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours
- 9.19. Pour renouveler l'entente de prélèvement des ordures avec la Municipalité de Namur pour une période de 5 ans.
- 9.20. Pour faire effectuer les réparations au camion Ford F550 année 2000 par Mathieu Grenier selon le rapport d'inspection de King Garage du 6 avril 2017
- 10. Avis de Motion
 - 10.1. Avis de motion pour l'adoption du règlement 2017-XXX, modifiant le règlement de construction 00-51 –afin d'abroger le code de construction du Québec et appliquer des modalités aux contraventions et pénalités
 - 10.2. Avis de motion pour l'adoption du règlement 2017-XXX projet de règlement de modification au règlement sur les permis et certificats-Condition d'émission de permis-Contravention et pénalité
 - 10.3. Avis de motion pour l'adoption du règlement 2017-XXX établissant les modalités d'adhésion et de participation à la société de protection du bassin versant de la rivière Maskinongé (PROMA)
- 11. Période de questions
- 12. Clôture de la séance.

1. OUVERTURE

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 20 h

17-04-067 2. POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour.

Il est **PROPOSÉ** par M. Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

L'ordre du jour, ci-dessus décrit soit adopté tel que présenté

Adoptée à l'unanimité les conseillers.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

17-04-068 3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MARS 2017 — SÉANCE RÉGULIÈRE

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 8 mars 2017, séance régulière l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière du 8 mars 2017 soit adopté tel que présenté

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. AFFAIRES EN COURS

17-04-069 5.1. POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DE CHARLEBOIS ET GRATTON CPA À TITRE DE VÉRIFICATEUR FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017.

ATTENDU que Charlebois et Gratton CPA Inc. présente au Conseil une soumission d'une somme de 9 000 \$ pour être nommés vérificateurs et responsables de la préparation et la vérification de l'audit et du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par M. Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

Charlebois et Gratton, CPA Inc. soient nommés vérificateurs des livres de la municipalité pour l'exercice financier de 2017 et qu'à ce titre, leur mandat soit le suivant :

1. Vérifier les livres comptables de la Municipalité
2. Assister le directeur général pour le dépôt du rapport financier auprès du M.A.M.O.T.
3. Effectuer l'audit intérimaire et de fin d'année.
4. Présenter au Conseil de la Municipalité le rapport financier de fin d'année.
5. Faire tout ce qui est nécessaire pour mener à bien le présent mandat

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

17-04-070

5.2 POUR RENOUELER LE MANDAT DU MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU que le mandat de M. Harold Linton est venu à échéance à titre de pro maire à la fin novembre 2016;

POUR CE MOTIF :

IL EST **PROPOSÉ** par Mme Marie-Ève Dardel
ET **RÉSOLU**

QUE :

Son mandat à titre de pro maire soit reconduit jusqu'à la fin octobre 2017.

ET QU'IL :

Puisse par le fait même, siéger à la table des maires de la MRC ou à tout autre événement, à titre de remplaçant de M. le Maire.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

6. RAPPORTS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire dépose et fait la lecture de son rapport des activités des mois de février et mars 2017.

6.2 RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Au mois de mars 2017, des dépôts ont été effectués pour un montant de 240,076.77\$ et nous avons des chèques postdatés pour 2017 d'une valeur de 142,593.04\$

6.3 RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE

6.3.1 DÉPÔT DES TRAVAUX À FAIRE EN AVRIL 2017

M Michel Grenier dépose une liste des travaux de voirie pour le mois d'avril 2017, lequel sera classé aux archives # 102-102-02.

6.3.2 RAPPORT DE VOIRIE DU MOIS DE MARS 2017

M Michel Grenier dépose un rapport des travaux de voirie effectué pour le mois de mars 2017, lequel sera classé aux archives # 102-102-03

6.4 RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL RESPONSABLE DES BÂTIMENTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

M Michel Grenier dépose un rapport de l'officier municipal responsable des bâtiments et de l'environnement, pour le mois de mars 2017, lequel sera classé aux archives # 102-102-04.

7. FINANCES

17-04-071

7.1. POUR ADOPTER LES COMPTES FOURNISSEURS DU MOIS DE MARS 2017

Il est **PROPOSÉ** par M. Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

Les comptes à payer du mois de mars 2017 d'une somme de 80,332.54\$ soient payés, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à débiter les affectations budgétaires concernées du budget 2017.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

8. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire Henri Gariépy fait état des correspondances reçues au cours du mois.

9. AFFAIRES NOUVELLES

17-04-072

9.1 POUR LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU POUR 2017.

ATTENDU que l'adhésion annuelle à la Corporation des Loisirs de Papineau venait à échéance avec le passage à l'an 2017;

ATTENDU que telle adhésion permet à la municipalité de bénéficier de services de loisirs, mais aussi d'équipements auxquels elle n'aurait accès autrement;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité fasse parvenir un chèque de 60 \$ à la Corporation des Loisirs de Papineau pour son adhésion pour 2017.

ET QUE :

Le mandat de madame la conseillère Marie-Ève Dardel soit renouvelé comme personne responsable du dossier sport et loisir pour la municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

17-04-073

9.2 POUR UN MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES.

ATTENDU que la Municipalité de Boileau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :
permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

Le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE :

La municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la municipalité, pour la saison 2017-2018;

QUE :

Pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE :

Si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE :

La Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2017-2018, ce pourcentage est fixé à 0,95 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,6 % pour les municipalités non membres de l'UMQ;

ET QU'

Un exemplaire signé et conforme de la présente résolution, soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

17-04-074

9.3 POUR MANDATER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL AFIN D'EFFECTUER UN APPEL D'OFFRES POUR LE GRAVIER NÉCESSAIRE POUR 2017

ATTENDU que la Municipalité devra se procurer du gravier 0-3/4 de catégorie MG -20B dans le but d'effectuer divers travaux de rechargement tout au long de la saison estivale 2017;

ATTENDU que le Comité de voirie de la municipalité a siégé le 22 mars 2017 afin de déterminer les travaux de voirie prioritaire, mais aussi, les quantités nécessaires de gravier MG-20B pour la saison;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Wayne Conklin
Et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil mandate le directeur général afin de procéder à un appel d'offres pour 3000 tonnes le gravier MG 20B auprès d'entreprises de la région.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

17-04-075

9.4 POUR NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE BOILEAU

ATTENDU que selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme les demandes de dérogation mineure doivent être étudiées par un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU que la municipalité fait l'application du règlement # 01-065 concernant les dérogations mineures et qu'un CCU est requis afin de répondre aux demandes de ses citoyens;

ATTENDU que la municipalité a adopté un règlement # 08-038 modifiant le règlement 01-63, règlement concernant la constitution du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que l'article 2 du règlement # 08-038 prévoit la nomination de deux membres du conseil et de cinq citoyens au comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Blondin

et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil de Boileau nomme les personnes suivantes à titre de membres du CCU de Boileau et selon les modalités du règlement # 08-038 :

M Alan Brown
M Ghislain Corbeil
Mme Karine Desjardins
Mme Diane Cossette
M Denis l'Heureux
M Yan Montpetit
M Pierre Auclair

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

17-04-076 9.5 POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE L'INGÉNIEUR DE LA MRC POUR LE PROJET RIRL

ATTENDU que la Municipalité doit utiliser les services d'un ingénieur pour préparer les plans et devis pour l'appel d'offres selon les conditions du RIRL pour le resurfacement des sections S15 et S18 du chemin Maskinongé;

ATTENDU que la Municipalité devra faire vérifier l'évolution des travaux par un ingénieur après l'attribution du contrat;

ATTENDU qu'une soumission a été déposée par l'ingénieur de la MRC pour effectuer les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux;

POUR CE MOTIF

Il est **PROPOSÉ** par M. Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau accepte la proposition de l'ingénieur de la MRC au prix de 6,991.49\$

ET QUE :

La Municipalité de Boileau mandate Michel Grenier pour signer les documents requis pour le mandat à l'ingénieur de la MRC

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

17-04-077

9.6 POUR PROCÉDER À L'OCTROI DU CONTRAT À LA FIRME AQUASPHERA POUR LA CARTOGRAPHIE DE LA ZONE INONDABLE D'UNE PARTIE DE LA RIVIÈRE MASKINONGÉ

ATTENDU les besoins de la municipalité de procéder à la cartographie d'un secteur de la rivière Maskinongé lot 4613527 jusqu'à la fin du territoire de Boileau soit le lot 4 614 695;

ATTENDU que pour faire suite, aux appels d'offres sur invitation autorisée par la résolution 17-02-35, le résultat de 2 soumissionnaires est le suivant :

Soumissionnaires	Montant taxes incluses
WSP	48 788\$
Aquasphera	45 990\$

POUR CES MOTIFS

Il est **PROPOSÉ** par M. Yan Montpetit
Et **RÉSOLU**

QUE :

D'octroyer le contrat relatif à la réalisation d'un projet visant à déterminer, les cotes de crues de récurrence 20 et 100 ans à partir du secteur du chemin Maskinongé, lot 4613527 jusqu'à la fin du territoire de Boileau soit le lot 4 614 695 au plus bas soumissionnaire conforme soit à Aquasphera au coût de 45 990\$ (taxes incluses), et ce, selon sa soumission daté du 21 février 2017.

QUE :

La municipalité procède à un règlement d'emprunt pour une somme de 42 000\$

QUE :

L'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation écrite ainsi qu'à la participation financière de la MRC de Papineau à raison de 50% des couts ou 20 550\$.

QUE :

Madame Amélie Vaillancourt-Lacas, soit autorisée à signer le contrat entre la firme Aquasphera et la Municipalité de Boileau.

QUE :

L'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt.

ET QUE :

Cette résolution soit transmise à la MRC de Papineau

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

17-04-078 9.7 POUR LA PARTICIPATION DE M HENRY GARIÉPY ET M. PIERRE AUCLAIR AU TOURNOI DE GOLF DE LA RÉSIDENCE LE MONARQUE DU VENDREDI 9 JUIN 2017 AU COÛT DE 125 \$ CHACUN

ATTENDU que la Municipalité désire participer à la campagne de financement de la Résidence Le Monarque;

ATTENDU que la Résidence le Monarque organise un tournoi de golf le vendredi 9 juin 2017 coût de 125 \$\$ par participant;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité mandate M. Henry Gariépy et M. Pierre Auclair pour participer au tournoi de golf de la Résidence le Monarque et assume les frais de 125 \$. Chacun.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

17-04-079 9.8 POUR DÉCLARATION DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

Le conseil proclame la municipalité de Boileau municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

17-04-080

9.9 POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DE "LES ENTREPRISES DOBIE INC" POUR LA RÉPARATION DU MAT DE LA RÉTROCAVEUSE AU COÛT DE 2900\$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT que le mat de la rétrocaveuse de la municipalité nécessite des réparations avant la période estivale;

CONSIDÉRANT que "les Entreprises Dobie Inc ont présenté un estimé pour ces réparations à un coût de 2900 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la municipalité avait demandé un estimé à Nortrack, représentant John Deere à Ste-Agathe des Monts qui avait présenté un estimé beaucoup plus élevé;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

Le conseil mandate le directeur général pour faire effectuer les réparations du mat de la rétrocaveuse au coût de 2900\$ plus taxes par "Entreprises Dobie Inc"

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

17-04-081

9.10 POUR L'ACHAT DE 4 CONTENEURS DE 4 VERGES AU COÛT DE 1,425\$ CHACUN PLUS TAXES ET TRANSPORT

ATTENDU que la municipalité a décidé de changer les nombreux bacs collectifs entassés dans les cercles de virage et autres endroits stratégiques sur notre territoire, de façon à accélérer le temps de collecte;

ATTENDU que notre cible prioritaire pour 2017 est le cercle de virage du Lac Papineau et les bacs collectifs du chemin Rockway intersection chemin McArthur;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité achète 4 conteneurs de 4 verges , deux bleus et deux noirs, au coût de 1,425\$ chacun plus taxes et transport pour remplacer les nombreux bacs collectifs au cercle de virage Lac Papineau et Chemin Rockway.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

17-04-082

9.11 POUR INTERPELLER LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AFIN QU'IL METTE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS DÉCOULANT DE LA CONVENTION-CADRE INTERNATIONALE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC CONCERNANT L'INGÉRENCE DE L'INDUSTRIE DU TABAC DANS LE DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES DE SANTÉ DES GOUVERNEMENTS

CONSIDÉRANT que le tabac est la cause la plus importante de maladies évitables et de décès prématurés au Québec, causant la mort de plus de 1000 personnes chaque année;

CONSIDÉRANT que l'épidémie du tabagisme est causée par une industrie qui utilise tous les moyens à sa disposition pour maximiser ses profits;

CONSIDÉRANT que des centaines de municipalités du Québec ont déjà pris position pour encourager les gouvernements d'adopter des cibles audacieuses de réduction du tabagisme, pour protéger davantage les non-fumeurs ou pour éliminer la promotion du tabac, alors que d'autres ont elles-mêmes adopté des interdictions de fumer;

CONSIDÉRANT que les documents internes de l'industrie du tabac révèlent que de nombreuses municipalités au Québec ont été utilisées, à leur insu, pour promouvoir les intérêts des fabricants du tabac;

CONSIDÉRANT que le Québec a endossé le traité international pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé qui oblige les gouvernements d'instaurer des mesures visant à empêcher l'ingérence de l'industrie du tabac à tous les niveaux gouvernementaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. Harold Linton

et **RÉSOLU**

QUE :

Le conseil municipal de Boileau interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il mette en œuvre les recommandations découlant de la Convention-cadre internationale de l'OMS pour la lutte antitabac concernant l'ingérence de l'industrie du tabac dans le développement des politiques de santé des gouvernements.

QUE

cette résolution soit envoyée à nos députés locaux, à la ministre déléguée à la Santé publique (madame Lucie Charlebois,) et à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

17-04-083 9.12 POUR PARTICIPATION AU DÎNER DU MAIRE DE RIPON AVEC L'ACHAT DE 2 BILLETS AU COÛT DE 9\$ CHACUN SOIT 18\$

ATTENDU que la résidence le Monarque en collaboration avec les chevaliers de Colomb Ripon-Montpellier organisent un déjeuner au coût de 9\$ par personne le 18 juin 2017 au centre communautaire de Ripon;

ATTENDU que nous souhaitons supporter la Résidence Le Monarque, maison de soins palliatifs pour les personnes de notre région;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Mme Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité achète 2 billets au coût de 9 \$ chacun soit 18 \$ pour participer à cet événement

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

17-04-084 9.13 POUR PIQUETAGE CHEMIN MASKINONGÉ AU LAC PAPINEAU SUR 1000 PIEDS D'UN CÔTÉ DU CHEMIN ENTRE IMPASSE VERNET ET IMPASSE BALLARD

ATTENDU qu'un problème d'érosion et de drainage se pose de façon récurrente au Lac Papineau près de la descente de L'auberge du lac Commandant et du terrain de la Corporation de la Plage du lac Papineau Nord Inc.;

ATTENDU que nous devons procéder à des travaux de fossé et bassins de rétention de sédimentation à cet endroit;

ATTENDU que la municipalité doit déterminer l'emprise du chemin avec exactitude à cet endroit avant d'entreprendre les travaux;

ATTENDU que le directeur général a obtenu une soumission de la firme Murray Maltais au prix de 155\$ plus taxes;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

Le conseil mandate le directeur général pour faire effectuer par la firme Murray Maltais le piquetage du chemin Maskinongé au Lac Papineau sur une distance de 1000 pieds d'un côté du chemin entre Impasse Vernet et Impasse Ballard au coût de 1500 \$. Plus les taxes

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

17-04-085 9.14 POUR RATIFIER L'ACHAT D'UN BILLET DE TIRAGE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DE LA PETITE-NATION AU COÛT DE 120\$

ATTENDU que la Municipalité considère important d'épauler financièrement La Banque Alimentaire de la Petite Nation;

ATTENDU que la Banque Alimentaire de la Petite Nation est présentement en période de levée de fonds par le biais de son tirage annuel;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

Le conseil ratifie l'achat d'un billet de tirage de la Banque Alimentaire de la Petite Nation au coût de 120 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

17-04-086 9.15 POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SUBVENTION DE 31760\$ AVEC LA MRC DE PAPINEAU

ATTENDU que la municipalité a soumis une demande de subvention à la MRC de Papineau « fonds de soutien aux projets structurants afin d'améliorer les milieux de vie » - pour la création d'un camping municipal à portée régionale en bordure de la rivière maskinongé et d'un sentier pédestre selon la résolution 17-03-063;

ATTENDU que la municipalité a obtenu une subvention de 31,760\$ de la MRC Papineau pour implanter un camping de 23 sites entre la rivière et le parc municipal;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

M. le maire Henry Gariépy et Mme Amélie Vaillancourt Lacas DGA et inspectrice en bâtiment et environnement, signent conjointement le protocole d'entente pour cette subvention.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

17-04-087 9.16 POUR AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À PARTICIPER AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ AU COÛT DE 519\$ PLUS TAXES ET FRAIS AFFÉRENTS

ATTENDU que le congrès de l'Association des directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) se déroulera à Québec du 14 juin au 16 juin 2017;

ATTENDU que ce congrès représente une excellente occasion de formation pour le directeur général puisqu'il consiste en plusieurs ateliers reliés à la tâche du directeur général;

ATTENDU que dans le contrat de travail du directeur général, il est déjà convenu que les frais du congrès et frais afférents doivent être assumés par la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

Le conseil autorise le directeur général à participer au congrès annuel de l'ADMQ et la municipalité assumera les frais de congrès de 519 \$ plus taxes et les frais afférents (hébergement et transport).

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

17-04-088 9.17 POUR RATIFIER L'INSCRIPTION DE MME AMÉLIE VAILLANCOURT-LACAS À LA FORMATION DE LA COMBEQ "SAVOIR COMPOSER AVEC LA CLIENTÈLE DIFFICILE" AU COÛT DE 289\$ PLUS TAXES

ATTENDU que la municipalité favorise la formation des employés et que cette formation de la COMBEQ intitulée "savoir composer avec la clientèle difficile" peut faciliter la tâche de la DGA et inspectrice en bâtiment et environnement;

ATTENDU que cette formation a eu lieu à Mont-Laurier le 5 avril 2017 au coût de 289\$ plus taxes et que Mme Vaillancourt Lacas y a participé;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

Le conseil ratifie l'inscription de Mme Amélie Vaillancourt Lacas à la formation de la COMBEQ "savoir composer avec la clientèle difficile" et autorise à payer les frais de 289\$ plus taxes et frais afférents.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

17-04-089 9.18 OPPOSITION AU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-08-143-03 ET AU PROJET DE CONCORDANCE NUMÉRO 2000-08-147-14 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour Supérieure du 12 novembre 2012 (No.550-05-011903-021) confirmé par le jugement de la Cour d'appel du 19 septembre 2014 (No. 500-09-023215-122) ainsi que par la Cour Suprême le 17 avril 2015 No. Dossier 36180, à l'effet que le lac Papineau et ses îles font partie du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que le plan d'affectation du territoire public (PATP) déposé en 2012 et élaboré par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a fait l'objet au préalable d'une consultation auprès des acteurs régionaux et locaux, y compris les communautés autochtones concernées;

CONSIDÉRANT que le conseil des ministres a adopté le PATP et que les orientations gouvernementales doivent être respectées dans les planifications ou interventions s'exerçant aux paliers ministériel, régional et local;

CONSIDÉRANT que les cartes 4 et 5 du PATP de l'Outaouais incluent les îles du lac Papineau, (zone d'affectation 07-30c, à *vocation utilisation multiple*) à l'intérieur d'une utilisation polyvalente des terres et des ressources et entendent permettre l'accessibilité de cette partie du territoire à la population;

CONSIDÉRANT que les projets de règlement numéro 2000-08-143-03 et 2000-08-147-14 présentés par la municipalité de Notre-Dame de Bonsecours visent à modifier la vocation sur les usages du territoire afin que les seuls usages permisibles sur ces îles soient les activités de recherche, d'éducation et d'observation de la nature;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement actuellement en vigueur de la MRC de Papineau inclut les îles du Lac Papineau dans la catégorie récréo-forestière qui reconnaît les potentiels forestiers, fauniques et récréatifs. Cette affectation est en cohérence avec les orientations du PATP;

CONSIDÉRANT que pendant des dizaines d'années, la population de Boileau et des environs a souffert injustement en étant privée du libre accès au lac et aux îles du lac Papineau;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la municipalité de Boileau de maintenir l'affectation récréo-forestière afin d'assurer à ses citoyens, l'accessibilité aux îles du lac Papineau;

CONSIDÉRANT que le lac Papineau s'étend sur une longueur d'environ 12 km et que sa superficie touche le territoire de 4 municipalités (Boileau, Notre-Dame de Bonsecours, Harrington, Grenville sur la Rouge) et que ces municipalités font partie de 2 MRC soit; Papineau et Argenteuil;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-07-148 adoptée par la municipalité de Boileau et les organismes sur son territoire, demandant d'être **consultée** pour tout changement de statut concernant les îles du lac Papineau;

POUR CES MOTIFS

Il est **PROPOSÉ** par M. Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

L'affectation récréo-forestière qui couvre le territoire soit maintenue par la MRC de Papineau;

QUE :

Les projets de règlements numéro 2000-08-143-03 et 2000-08-147-14 présentés par la municipalité de Notre-Dame de Bonsecours, soient rejetés par la MRC de Papineau;

QUE :

Les îles du Lac Papineau soient inscrites par le MERN dans une aire de protection, sans restreindre l'accès aux îles pour la population, suite à un consensus régional incluant les MRC (Papineau et Argenteuil), les municipalités (Harrington, Grenville sur la rouge, Notre-Dame-du-Bon-Secours, Boileau) et les associations concernées.

ET QUE :

Cette résolution soit transmise aux MERN, MDDELCC, MAMOT, MRC de Papineau, MRC Argenteuil, les municipalités de Harrington, Grenville sur la rouge, Notre-Dame-du-Bon-Secours, monsieur le député provincial Alexandre Iracà et monsieur le député fédéral Stéphane Lauzon;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

17-04-090 9.19 POUR RENOUVELER L'ENTENTE DE PRÉLÈVEMENT DES ORDURES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NAMUR POUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS

ATTENDU que la municipalité s'est prévaluée de l'article 569 du code municipal afin de renouveler une entente intermunicipale pour la fourniture de service de collecte des ordures et du recyclage avec la municipalité de Namur selon sa résolution 16-11-231;

ATTENDU que la municipalité de Namur a demandé au conseil de Boileau de renouveler l'entente de collecte des ordures et de recyclage pour une période de 5 ans au lieu du renouvellement annuel habituel, sans toutefois changer le contenu de l'entente originale;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau mandate M. le Maire H. Gariépy et le directeur général M. Grenier afin de signer une entente intermunicipale pour la fourniture de service de collecte des ordures et du recyclage avec la municipalité de Namur pour une période de 5 ans, sans toutefois changer le contenu de l'entente originale.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

17-04-091 9.20 POUR FAIRE EFFECTUER LES RÉPARATIONS AU CAMION FORD F550 ANNÉE 2000 PAR MATHIEU GRENIER SELON LE RAPPORT D'INSPECTION DE KING GARAGE DU 6 AVRIL 2017

ATTENDU que nous avons fait réaliser l'inspection mécanique annuelle le 6 avril 2017 sur le camion Ford F550 année 2000 par King Garage et que plusieurs irrégularités mineures ont été relevées lui faisant échouer l'inspection;

ATTENDU que ce camion est essentiel à la bonne marche de nos opérations de voirie d'été;

ATTENDU que le camion doit être représenté pour inspection avant le 30 avril 2017;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

M. Yvan Roy inspecteur municipal et de voirie fasse effectuer les réparations requises selon le rapport d'inspection de King Garage par Mathieu Grenier au tarif horaire de 40\$ de l'heure plus coût des pièces.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

10. AVIS DE MOTION

17-04-092 10.1 Avis de motion est donné par M. Harold Linton qu'à une séance subséquente, le règlement 2017-XXX, modifiant le règlement de construction 00-51 –afin d'abroger le code de construction du Québec et appliquer des modalités aux contraventions et pénalités, sera présenté pour adoption

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

17-04-093 10.2 Avis de motion est donné par M. Pierre Auclair qu'à une séance subséquente, le règlement 2017-XXX projet de règlement de modification au règlement sur les permis et certificats-Condition d'émission de permis-Contravention et pénalité, sera présenté pour adoption

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

17-04-094 10.3 Avis de motion est donné par Mme Nicole Blondin qu'à une séance subséquente, le règlement 2017-XXX établissant les modalités d'adhésion et de participation à la société de protection du bassin versant de la rivière Maskinongé (PROMA) sera présenté pour adoption

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

17-04-095 12. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par M. Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

La présente séance soit et est levée à 20h50

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Henri Gariépy
Maire

Michel Grenier
Secrétaire trésorier

Lors de la séance plénière du 5 avril 2017, tenue de 9hres à 12hres, étaient présents le maire M. Henri Gariépy et les membres suivants :

Pierre Auclair
Nicole Blondin

Wayne Conklin
Harold Linton

Le secrétaire-trésorier, Michel Grenier était également présent.